



Caution appartement, droit locatif

Par **luche**, le **09/11/2009** à **14:21**

Bonjour,

Je suis actuellement dans un appartement HLM, je vais déménager le 01 janvier.

Ma caution est de 250euros, je voudrais savoir si mon bailleur a le droit de me demander de l'argent en plus de ma caution s'il estime que se n'est pas suffisant pour refaire les travaux.

Merci d'avance.